

# EYZAHUT

## Bulletin municipal

### Printemps-été 2018



Vous l'aurez peut-être remarqué mais la « ruralité » est une des préoccupations du monde politique. La « ruralité »... c'est nous avec une falaise, des chevreuils, des hêtres et des sources autour. La « ruralité » Eyzahutienne accueille chaque année de nouveaux résidents, pour lesquels notre commune apparaît attrayante et que nous défendons. Cependant je sais l'équilibre fragile entre l'offre d'un service public suffisant avec une diminution des dotations. Alors je suis positive et continue à avancer pour améliorer notre village.

Les projets de cette année énoncés durant les vœux ont pris corps : nous avons déposé un dossier de demande de subvention DETR pour les 2 premiers postes de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) et notre Schéma Communal de DECI a été validé par le SDIS 26. Bien sur, nous avons pris note de vos réactions lors de la réunion publique à ce sujet et je vous remercie de votre participation.

Cette année ce sera la fin des travaux au cimetière, dès la fin de l'année, tout cela sera terminé et nous l'aurons *relooké*. Je ne souhaite pas le remplir au plus tôt, mais pour ceux qui s'inquiétaient de le voir plein, cette époque est révolue.

Que va nous apporter cette prochaine saison estivale ?

La piscine va ouvrir du 30 juin au 3 septembre, pour profiter de 2 Week-ends, pas de frais particulier cette année, mais des petits travaux pour améliorer le confort des usagers, à savoir un écoulement d'eau dans le pédiluve de l'entrée. Comme chaque année nous vous proposons dès le mois de Mai diverses animations, qui seront détaillées dans ce bulletin, exposition, théâtre... La commission tourisme a eu envie cette année de proposer une petite fête du village alors n'hésitez pas et venez danser au son de l'orchestre sous les étoiles de juillet !

Fabienne Simian

#### SOMMAIRE

- Edito / Dates
- Extraits des derniers conseils municipaux
  - Etat civil
  - Citoyenneté/ Environnement
  - Animations
  - Urbanisme
  - Divers

#### Dates à retenir :

- Exposition à l'église de Fabien Merle dès le 12 Mai.
- Nettoyage des réservoirs d'eau le 28/05
- Concertation publique pour réfléchir ensemble à l'aménagement de la place de l'église en prévisions des travaux liés à la DECI le 01/06 à 18h30
- Répétition publique offerte par le Caem, fin juin
- Samedi 28 Juillet : **FÊTE au VILLAGE!!!**  
Nouvelle mouture pour une petite fête du village : soirée dansante avec musiciens, petite buvette, pizzas et glaces.
- Vendredi 3 Août 19h, Théâtre sur la place de l'église: *L'Avare* par la Cie Mirandole, du théâtre et de la Comédie
- Journées Européennes du Patrimoine 15 et 16 septembre
- Commémoration du 11 novembre 2018

## INFOS mairie et extraits des conseils municipaux de février et avril 2018

- **Vote des tarifs** : les augmentations ont suivi le cours des indices de référence.  
Pour les loyers : +0,901 % selon l'IRL. Pour les autres tarifs (eau, assainissement, etc ..) : + 0,946 % selon l'IC.
- Délibération pour l'**ouverture de la piscine** du 30 juin au 2 septembre.
- **Pas d'augmentation des taxes locales** : TH : 9,94 % - T foncier bâti : 14,82 % TF non bâti : 40,86 %
- Adoption du **Compte administratif 2017** comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		101 269.93 €		9 922.85 €		111 192.78 €
Opérations de l'exercice	195 270.66 €	243 296.48 €	271 727.21 €	150 596.81 €	466 997.87 €	393 893.29 €
<b>TOTAUX</b>	195 270.66 €	344 566.41 €	271 727.21 €	160 519.66 €	466 997.87 €	505 086.07 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>		149 295.75 €	111 207.55 €			38 088.20 €
Restes à réaliser			17 200.00 €	18 306.00 €	17 200.00 €	18 306.00 €
<b>RESULTATS CUMULES</b>		149 295.75 €	110 101.55 €			39 194.20 €

### - Budget primitif 2017

La section de fonctionnement s'équilibre à **262 408 €**

La section d'investissement s'équilibre à **266 261 €**

Les gros investissements prévus sont : la fin de la réorganisation du cimetière : avec enduit de 2 façades extérieures de l'église, l'accessibilité, l'écoulement des eaux de pluie, l'aménagement des allées.

-Création des postes saisonniers pour l'été.

Les détails des conseils municipaux sont à retrouver sur le site de la commune.

Ouverture de la mairie au public :

**Mardi et Vendredi**

**8H30 -12 h**

04 75 90 16 35

[mairie.eyzahut@orange.fr](mailto:mairie.eyzahut@orange.fr)

Permanences des élus le samedi matin de 10h à 12h : le 05/05 – 19/05 – 02/06 – 16/06 – 30/06

Tel du maire : 0782064342

Tel adjoint travaux : 0687018858

Prochain conseil municipal : 15 juin

-Validation du SCDECI, (Schéma Départemental de Défense Contre l'Incendie) par le SDIS26. Ce SCDECI devra ensuite être approuvé par le conseil municipal.

-Le personnel de la mairie évolue : Marine depuis mi Mai ne sera plus à 22h avec Janot en extérieurs. Elle a souhaité prendre le poste de 12h au secrétariat. Un contrat d'1 an a été signé.

### Autres Tarifs

#### **Piscine :**

Adulte 2,40

Enfant -13 ans 1,20

Carte adultes locaux 20,00

Carte adultes extérieurs 23,00

Carte enfants locaux 10,00

Carte enfants extérieurs 11,00

#### **Camping par nuitée :**

Adulte 3,00

Enfant (- de 13 ans) 1,80

Emplacement 2,20

Voiture 2,00

Electricité 2,50

Garage mort (hors saison) 2,00

Garage mort (saison) 3,60

#### **Tennis :**

Location horaire 5,00

Abonnement Adulte 50,00

Abonnement - de 20 ans 30,00

Abonnement Famille (4) 90,00

Location / semaine 40,00

*Merci de rendre les anciennes clés*

## Etat civil

Nous souhaitons la bienvenue à Marie Garnier, née le 4 février, venue agrandir sa famille à la Chênaie.

Nous vous faisons part du décès de Mme Fabry Janine, survenu le 7 février, nous adressons nos meilleurs souvenirs à sa famille.

## ***Animations passées***

Le samedi 13 janvier à 11h, nous inaugurons le local technique en présence des élus du conseil municipal, de Corinne Moulin notre conseillère départementale, des maires et adjoints voisins, du personnel, des entreprises et surtout de vous tous, habitants d'Eyzahut qui venez découvrir ce nouveau local technique. Le personnel est bien installé avec un garage, un espace bureau et les sanitaires et vestiaires. Compte tenu des imprévus, le financement a finalement été couvert à 73 %. Le département de la Drôme dans le cadre des aides aux investissements structurants a participé à hauteur de 63 % et l'Etat à hauteur de 10 % par la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux).  
Coût total (maîtrise d'œuvre, avenants travaux eaux usées, déplacement des OM) : 119 685 € HT  
Coût pour la commune : 32 315 € HT



Le dimanche 14 janvier, repas des anciens du village, offert par la municipalité. Ces anciens étaient entourés de moins anciens venus passer un moment ensemble. Repas au restaurant du furet, fort bien apprécié de tous. Comme chaque année la fin du repas a été l'occasion d'un petit jeu autour de textes en relation avec le village.

Et le 2 avril, c'était la chasse aux œufs dans le village... selon les âges la difficulté n'était pas la même mais à la fin, tous les œufs ont été comptés et répartis dans chaque panier .. pas de jaloux, le plaisir est dans la recherche !  
Merci à tous de votre participation.



## ***Tourisme***

La piscine municipale ouvrira le 30 juin et fermera le 3 septembre. Les horaires restent de 12h30 à 18h30 avec fermeture hebdomadaire le mercredi. Notre MNS cette année se prénomme Louis, il proposera des cours de natation. Bien sur, il sera en charge de l'application du règlement et de la sécurité. C'est pour nous l'occasion de vous sensibiliser au fait que le règlement évolue pour faire face aux obligations. Aussi, même si vous connaissez par cœur la piscine, merci de vous plier à quelques petits changements réglementaires s'il en est. On essaye de faire en sorte que chacun puisse profiter pleinement de cette structure.



## Citoyenneté et environnement

**Avec l'arrivée des beaux jours, nous renouvelons ces informations ... car elles sont assez vite oubliées ! Merci de votre implication pour le respect de tous.**

### Nos amis les chiens



Nous demandons aux propriétaires de tenir leurs chiens en laisse dans le village et aux abords des habitations, merci. Privilégions la circulation des personnes sans risque pour elles.

**Petit rappel** à nouveau, le propriétaire est responsable des agissements de son animal, donc **apprenez lui à se taire**, à n'aboyer que lorsque c'est utile, à **rester chez lui** et ne pas déposer ses excréments devant les habitations.

**Le brûlage à l'air libre est interdit (arrêté préfectoral n° 2013-114-0007) et surtout polluant**, seuls les agriculteurs et exploitants forestiers peuvent brûler, en le déclarant auparavant aux mairies.

50 kg de déchets verts brûlés équivalent à 5900 km faits par un véhicule diesel récent ...  
cf [https://delair.air-rhonealpes.fr/#dechets\\_vegetaux](https://delair.air-rhonealpes.fr/#dechets_vegetaux)



Si vous faites appel à un professionnel, demandez lui de ramener les branchages ou **mieux les broyer** mais surtout de **ne pas les BRULER** ! Merci.

Déposez vos encombrants, bois etc ... pour revalorisation, à la déchetterie de Dieulefit.  
Ouverture tous les jours sauf dimanche de 9h à 12h et les mercredi, vendredi et samedi de 14h à 17h  
Carte de déchetterie obligatoire à demander en mairie.

N'hésitez pas à composter,  
Chez vous ou dans le composteur collectif, cela fera toujours des déchets en moins à enfouir, cela fera du bien à la planète.  
Nous devons limiter nos déchets, ce n'est plus vraiment un choix mais une nécessité, c'est un acte volontaire de chacun ... dur dur ! ?? non, juste un réflexe à prendre.



Pour ceux qui profitent des week end pour bricoler ou pour les autres bruits : chiens, musique etc..

Attention, d'autres consacrent leur WE à se reposer.

Profitons pleinement de notre environnement au calme.

**Moins on fait de bruit,  
Mieux on s'entend!**



Rappel concernant le bruit : **Stop** à celui ci de 22h à 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés avant 10h et après 12h.

D'après l'arrêté préfectoral n° 2015183-0024 : *Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit. MERCI*

## Animations à venir



**EXPOSITION**  
\* Fabien Merle \*

coiffeuse "ma dernière chance"

Mobilier bois/métal & Luminaires  
**12/13 & 19/20 Mai de 10 à 20 h**  
**Chapelle d'Eyzahut (26160)**  
Vernissage Sam 12 Mai à 18 h  
Contact/info : 04 75 90 46 10 / merle.fabien@neuf.fr

Bricoleur artiste, il fabrique des meubles créatifs entre utiles et objets d'art.

Venue d'un groupe du CAEM (école de musique de la CCDB) pour une répétition publique entre le 24 et le 28 juin ; ceci dans le cadre de leur fête des 40 ans !!!

Information à venir... répétition ouverte à tous et entrée libre.

### FÊTE du VILLAGE le **samedi 28 Juillet**

Organisée par la commune, cour de la mairie, avec vente de parts de pizza, glaces et buvette. Venez danser sous les étoiles de juillet entraînés par les musiciens du groupe « La Sève », Rumba congolaise

### Théâtre sur la place de l'église :

Pour la 4ème année, la Cie Mirandole menée par Alberto Nason revient pour nous proposer cette année l'AVARE d'après Molière. Un Avare revisité, où la comédie est exacerbée, les chants actualisés mais l'énergie de l'équipe est comme chaque année débordante. A consommer sans modération, l'art vivant est chez vous.

Le 3 août vers 19h, place de l'église



### Centenaire de la grande guerre 14/18.

A l'occasion du 11 novembre prochain, nous inaugurerons (on espère) la nouvelle stèle de nos « morts pour la France » dans le cimetière.

Ce sera aussi l'occasion de marquer un souvenir particulier lié à ce centenaire.

Nous faisons appel à tous ceux qui ont envie de trouver des textes, de les lire ou les faire lire, et cela quelque soit l'âge... les jeunes sont fortement sollicités !

Faites vous connaître à la mairie afin que nous ayons le temps d'organiser ce moment ensemble.



## Rappels sur des questions d'urbanisme

Vous souhaitez agrandir votre maison, construire un garage, un abri de jardin ou une piscine, créer une ouverture dans votre façade, modifier votre toiture, bâtir un mur de clôture ? Tous ces travaux qui modifient l'aspect de votre maison nécessitent une autorisation d'urbanisme. Ces autorisations sont accordées par la mairie après instruction par les services de la DDT de Nyons.

Vous pouvez télécharger et remplir en ligne les formulaires de demande (Cerfa) sur le site suivant :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

cliquer sur **logement** puis **urbanisme / autorisation d'urbanisme**

vous y trouverez tous les détails et explications supplémentaires

Un certain nombre de documents et photos sont à fournir !



### Déclaration Préalable (DP)

La DP permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagements de faible importance.

*Travaux concernés :*

- construction nouvelle (garage, dépendance, etc..) ou agrandissement d'une construction existante. La surface créée est comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>.

**A noter : les travaux créant moins de 20 m<sup>2</sup> nécessitent un Permis de Construire si après travaux, la surface totale du bâtiment dépasse 150m<sup>2</sup>.**

- construction d'un mur de clôture d'une hauteur de plus de 2 mètres
- construction d'une piscine de plus de 10m<sup>2</sup> et moins de 100 m<sup>2</sup> ou dont la couverture a une hauteur de moins de 1,80 mètre
- travaux modifiant l'état extérieur d'une construction (création d'une ouverture, modification de la couleur ou de l'aspect de la façade, etc...)
- changement de destination d'un local sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment
- réalisation d'une division foncière

*Démarche* : **Cerfa n° 13703\*06** à déposer ou à envoyer par lettre avec AR en 2 exemplaires à la mairie. La mairie délivre un récépissé.

*Instruction de la demande* : le délai d'instruction est de 1 mois à compter de la date de dépôt

*Décision de la mairie* :

- en cas d'acceptation, la décision prend la forme d'un arrêté transmis au demandeur
- en cas de refus, possibilité de demander à la mairie de revoir sa position dans les 2 mois qui suivent le refus (par lettre recommandée avec AR)
- en cas d'absence de réponse au terme du délai d'instruction, cela signifie que la mairie ne s'oppose pas au projet.

*Durée de validité* : 3 ans à compter de la date d'acceptation, qui peuvent être prorogés 2 fois 1 an.

### Affichage de l'autorisation sur le terrain

- dès la notification de l'arrêté d'autorisation
- la date d'affichage constitue le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation
- le panneau d'un format précis doit être visible et lisible depuis la voie publique
- l'affichage doit rester en place pendant toute la durée des travaux

## Permis de Construire (PC)

**A noter que pour les travaux créant plus de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher, le recours à un architecte est obligatoire.**

*Travaux concernés :*

- toutes les constructions nouvelles de plus de 20 m<sup>2</sup>
- toute construction nouvelle de moins de 20 m<sup>2</sup> si après travaux la surface totale du bâtiment dépasse 150 m<sup>2</sup>
- les piscines de plus de 100 m<sup>2</sup>

*Démarche :* **Cerfa n° 13406\*06** à déposer ou à envoyer par lettre avec AR en 4 exemplaires à la mairie. La mairie délivre un récépissé.

*Instruction de la demande :* le délai d'instruction est de 2 mois à compter de la date de dépôt

*Décision de la mairie :* comme pour les DP

*Durée de validité :* 3 ans à compter de la date d'acceptation, qui peuvent être prorogés 2 fois 1 an. La demande doit être faite par lettre recommandée avec AR.



### **Déclaration d'ouverture de chantier**

Elle doit être faite à la mairie sur le formulaire Cerfa n° 13407\*02 dès l'ouverture du chantier. Cette déclaration ne concerne pas les Déclarations Préalables.

---

## **Permis de Construire Modificatif**

Le bénéficiaire d'un PC en cours de validité peut apporter des modifications à celui-ci dès lors que ces modifications sont minimales. Dans ce cas il ne s'agit pas d'un nouveau PC.

*Travaux concernés :* modification de l'aspect extérieur - réduction ou augmentation de l'emprise au sol - changement de destination d'une partie des locaux

*Démarche :* **Cerfa n° 13411\*06** à déposer ou à envoyer par lettre avec AR en 4 exemplaires à la mairie. La mairie délivre un récépissé. Cette demande peut être déposée tant que la Déclaration d'Achèvement des Travaux n'a pas été faite.

*Instruction de la demande :* le délai d'instruction est de 2 mois à compter de la date de dépôt. L'instruction ne revient pas sur les points acquis lors de la délivrance du premier PC.

*Décision de la mairie :* comme pour les DP

*Durée de validité :* L'obtention d'un PC modificatif ne change rien à la durée de validité du PC initial. Ce n'est pas un nouveau PC.



Sans oublier :

**Déclaration au centre des impôts** (en cas de création de surfaces nouvelles)

- dans les 90 jours qui suivent la date où la maison est habitable, même s'il reste des travaux à finir
- consulter le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) pour utiliser le bon formulaire
- l'absence de déclaration peut entraîner des amendes

### **Déclaration d'achèvement des travaux et de conformité au projet**

- obligatoire pour DP et PC
- à faire en mairie à l'aide du formulaire Cerfa n° 13408\*04
- il n'y a pas de délai fixé, mais ce document peut vous être demandé en cas de vente de votre bien.

La mairie peut procéder à un contrôle de la conformité pendant un délai de 3 mois à compter de la date de dépôt. Si une anomalie est observée, la mairie peut mettre en demeure le titulaire de l'autorisation d'y remédier en effectuant les travaux nécessaires.

Si la régularisation est impossible, la mairie peut imposer la démolition de la construction.



## Travaux de rénovation énergétique ou amélioration de l'habitat :

### Des subventions pour l'Amélioration de l'Habitat

La Communauté de Communes  
Dieulefit - Bourdeaux  
vous accompagne.

Permanence le 3ème mercredi du mois de 14 à 15h à la CCDB à Dieulefit (16/08, 18/07, 17/10, 21/11) et en mairie de Bourdeaux (20/06, 19/09, 19/12).

## Services et commerces

- Michel Moutard au **Restaurant du Furet**, à partir des beaux jours, ouvre tous les soirs et le dimanche midi sur réservation. Tel 04 75 51 19 96.
- Sandra propose de nouveau ses œufs et volailles Bio tous les mercredis près de la fontaine entre 17h45 et 18h15. Circuit très court puisque elle vient de Salettes, tel 04 75 00 54 92.
- Notre Pizzaiolo Eyzahutien vous propose tous les samedis soirs des pizzas dans son camion « Amélie Pizza » à partir de 18h place de la piscine. Tel 06 58 79 91 39
- « Roulez Galettes » s'installera à nouveau les mardis soir de 18h30 à 20h30 sur la place de la piscine à partir du 10 juillet jusqu'à fin Août pour déguster des crêpes bretonnes.

Bon appétit !!!!!!!

### Rappel , info sécurité routière.

Nous l'avons déjà évoqué dans le dernier bulletin, mais pour tous ceux qui arrivent en vacances, il est bon de le rappeler.

Nous avons été alertés par des habitants sur la vitesse excessive des véhicules aux abords des habitations dans les différents quartiers. Si la limitation est de 50 km/h dans le village, cela reste très rapide pour des piétons. Aussi si chacun veut bien prendre conscience de la nécessité de ralentir dès qu'il y a des habitations, (il peut y avoir des enfants).... levez le pied !

Soyons zen, c'est pour le bien être de tous et la sécurité des petits qui dès les beaux jours pourront se sentir libres de se déplacer , faire du vélo etc...

## Autres infos

Lors du dernier bulletin, nous n'avions pas souhaité la bienvenue à Mme A Béranger et ses enfants, installés depuis fin décembre dans le village, maintenant c'est fait ! Bonne continuation.

M et Mme Froment partent et laissent la place à M et Mme Michelet impasse des crêtes.

M de Lauzun et Mme Cadot s'installent quant à eux chemin de Dupi et la famille Chabroud a commencé à prendre ses quartiers secondaires route de la Plaine.

Bienvenue à tous.

Page facebook : <https://www.facebook.com/eyzahut>  
Page publique en libre accès pour des informations régulières.  
Site web [www.eyzahut.fr](http://www.eyzahut.fr)